

Image not found or type unknown



divorce répartition des biens

Par **DE VOS**, le **03/08/2012** à **09:25**

Mariée sous le régime de la communauté depuis 17 ans, nous avons décidé de divorcer avec mon mari. Nous sommes propriétaires d'une maison individuelle et je souhaite garder la maison pour continuer à y habiter avec mes enfants de 7 et 12 ans. Mon époux ne s'y oppose pas (pour le moment), est-ce possible et quelles dispositions légales dois-je prendre pour officialiser ce fait ? (remboursement du crédit immobilier, part à verser à mon ex-époux ...)
Merci pour la réponse.